

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### **SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

#### **DELIBERATION N°2023.00219**

## CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2023

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 47 Nombre de pouvoirs : 10 Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

#### Membres titulaires présents :

BARAILLER, Mme Christiane M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON. Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET. BERROUKECHE. M. Bernard BONNET, Μ. Vincent M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. David Christophe FAVERJON. Mme Sylvie FARA, Μ. FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT, Christian JOUVE. M. Christian JULIEN, Mme Delphine M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel M. Julien VASSAL

## Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON.

#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20230511-D202300219I0

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

- M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
- M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
- M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
- M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
- M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
- M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
- M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

## Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY



#### **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023**

CONVENTION AVEC LE SIMA COISE FIXANT LE MONTANT DES PARTICIPATIONS DE SAINT-ETIENNE METROPOLE AU FONCTIONNEMENT ET AUX TRAVAUX POUR 2023

En sa qualité de membre du Syndicat Interdépartemental Mixte à la carte d'Aménagement de la Coise et ses affluents et du Volon (SIMA Coise), Saint-Etienne Métropole contribue financièrement et annuellement au budget du SIMA Coise en versant une participation qui se décompose en deux postes :

- une participation au fonctionnement du SIMA Coise (suivant la clé de répartition prévue dans les statuts du Syndicat soit 20,73 %);
- une participation d'investissement sur le coût résiduel des travaux entrepris sous la maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise sur le territoire de Saint-Etienne Métropole.

Pour l'année 2023, le coût total des dépenses de fonctionnement du SIMA Coise est fixé à 101 060 € portant ainsi la participation de Saint-Etienne Métropole à 20 950 €.

Concernant l'investissement, les travaux sont réalisés soit par l'équipe environnement du SIMA Coise soit par des entreprises spécialisées.

A noter que l'année 2023 sera marquée par la réalisation d'un chantier important, à savoir l'effacement du seuil de la Charpinière sur la Coise à Saint-Galmier, d'un montant projet de 359 000 € TTC, soit un coût résiduel de 107 700 € après déduction des subventions prévisionnelles de l'Agence de l'eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Loire.

Globalement sur un montant estimé de 404 407 € TTC sur le territoire de SEM pour 2023, la participation de Saint-Etienne Métropole prévue, subventions déduites, est de 165 927 €, dont 27 882 € réalisés par l'équipe environnement du SIMA Coise et 138 045 € par des entreprises. Ce montant sera revu en fonction du montant réel des travaux et des subventions réellement percues.

Pour fixer le montant de la participation relative au fonctionnement et au coût résiduel des travaux, il convient de passer une convention entre les deux établissements publics.

#### Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve la convention à intervenir avec le SIMA Coise fixant la participation 2023 de Saint-Etienne Métropole à 20 950 € pour le fonctionnement et à 165 927 € pour la part travaux.

- <u>autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention,</u>

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait, La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente Le Premier Vice-Président,

Hervé REYNAUD